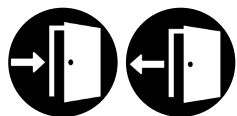




Code VESTIMENTAIRE



En tout temps, les élèves doivent arriver au Séminaire et le quitter vêtus de leur uniforme.

TENUE VESTIMENTAIRE

Vêtements de la collection



Pantalons ou bermudas ou jupe

Ces items doivent être portés à la taille et, si applicable, à l'extérieur des bas. Les bords doivent être déroulés et cousus. Les bermudas et la jupe doivent être portés à la mi-cuisse.



Polo, chandail et veste

La veste se porte par-dessus le polo. Seul le t-shirt blanc, toujours à l'intérieur du pantalon ou de la jupe, sans motif ou logo, est autorisé sous le polo.



Chandail à capuchon et molleton

Le molleton du SSJ ou le chandail à capuchon du VO se porte par-dessus le polo seulement.



Souliers (en bon état)

Entièrement noirs, en cuir, lacés ou attachés et le renfort derrière le talon. Un billet médical est requis pour toute autre chaussure.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Vêtements de la collection



T-shirt ou coton ouaté à l'effigie du SSJ ou VO.



Culotte courte ou pantalon ouaté à l'effigie du SSJ ou VO. Porté à la taille.

Vêtements hors-collection permis en cours d'éducation physique



Bas (obligatoires)

Unis noirs, blancs, gris ou marine. Les bas ou collants sont obligatoires.



Espadrilles multisports

Bien bouclées, avec un renfort derrière le tablon, et qui ne marquent pas la surface du plancher.

ACCESSOIRES

Tout accessoire doit être exempt d'évocation de violence, de sexualité ou de discrimination.



Bouteille d'eau Réutilisable.



Bijoux

Discrets et en nombre restreint



Accessoires chevelure

Discrets et en nombre restreint, laissant le visage entièrement dégagé.



Chapeaux et couvre-chefs

Toute forme de chapeau ou couvre-chef est interdite à l'intérieur du Séminaire.

Vêtements hors-collection permis au Séminaire



Bas

Unis noirs, blancs, gris ou marine. Les bas ou collants sont obligatoires.

JOURNÉES CIVILES

Les journées civiles sont des journées thématiques où l'uniforme n'est pas requis.

La direction se réserve le droit d'intervenir en tout temps.

Tout vêtement doit couvrir les épaules et le ventre. Les jupes et shorts doivent être portés à environ 10 cm au-dessus du milieu du genou.

Le port des sandales de type « Crocs » ou de sandales sans renfort arrière est autorisé, mais l'élève doit être prudent en les portant.

Le port de chapeau ou casquette est cependant interdit.

